ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵉⵣⵣⵓⵍ ⵉⵏⵜⵔⵏⴰⵙⵢⵓⵏⴰⵍ ⵏ ⵉⵎⵓⵃⴰⴳ ⵖⴼ ⵜⵣⵔⴼⵜ ⴷ ⵜⵙⵙⵓⵜⵔⵉⵜ
مُنَظَّمَةُ إِيمُوهَاغ الدَّوْلِيَّةُ مِنْ أَجْلِ العَدَالَةِ وَالشَّفَافِيَّةِ
IMOUHAGH INTERNATIONAL ORGANISATION FOR THE SAKE OF JUSTICE AND TRANSPARENCY

DÉCLARATION DE DÉNONCIATION DES MASSACRES DE CIVILS

Nous condamnons avec la plus grande fermeté les graves exactions commises contre les populations civiles de l'Azawad.

Le 23 juin 2026, quatre civils ont été tués à Zarho, dans la région de Tombouctou. Les victimes sont :

— Abdoul Wahab Mohamed Hamada
— Ousmane Sidi Mohamed Youssef
— Abdoul Majid Maïga
— Alhassane Bounkana

Selon les informations rapportées, les victimes ont subi des mutilations d'une extrême cruauté et leurs membres auraient été disposés de manière à former une croix gammée. Ce symbole, universellement associé au nazisme, évoque les crimes contre l'humanité, les massacres de masse, la haine raciale, l'antisémitisme et les persécutions qui ont marqué l'histoire du XX^{e} siècle.

Au-delà de ce drame, les populations de l'Azawad continuent de subir des violences répétées, des massacres de civils, la destruction des moyens de subsistance, l'incendie ou la destruction de maisons d'habitation, de pâturages, de puits et de forages indispensables à la survie des communautés. Ces actes contribuent à l'aggravation de la souffrance des populations et à leur déplacement forcé.

Inouhagh International considère ces actes comme un génocide à ciel ouvert qu'il faut absolument appeler par son nom.

Nous estimons que les auteurs, leurs complices ainsi que les responsables de la chaîne de commandement doivent répondre de leurs actes. Africa Corps étant placé sous l'autorité du ministère russe de la Défense, toute enquête indépendante devra également examiner les responsabilités de commandement et de soutien liées aux opérations menées sur le terrain.

Nous appelons les Nations Unies, les organisations de défense des droits humains, les mécanismes internationaux compétents et l'ensemble de la communauté internationale à ouvrir des enquêtes indépendantes et impartiales afin d'établir les faits, identifier les responsables et garantir que justice soit rendue aux victimes.

La protection des populations civiles doit demeurer une obligation absolue. Aucun objectif militaire ne peut justifier des actes de cruauté, de mutilation ou de terreur dirigés contre des hommes, des femmes et des enfants sans défense.

Nous exprimons notre solidarité avec les familles des victimes et avec toutes les populations civiles touchées par ces violences.

Angers, 25 juin 2026

Adresse : 13 Rue Louis et Maurice Frouin 49000 Angers
E-mail : Imouhagh24@gmail.com
Téléphone (France) : +33 7 82 92 84 01
https://imuhagh.org